**La Mairie communique … les différentes propositions d'accès au droit**

**qui sont faites aux habitants des Rives de la Marne.**

|  |
| --- |
| Sur le quartier des Rives de la Marne |

**Rencontrer une assistante sociale :**

- Information et orientation en fonction des différentes aides demandées (titres de séjour, dossiers CAF, ...)

- A la Maison du Numérique, 59 bis rue du Pont de Créteil

- Tous les mercredis, sauf le premier mercredi du mois, 10h-11h45 - Rendez-vous de 30 min

- Sur inscription : 06.21.88.78.59

**Rencontrer un écrivain public :**

- Aide à la compréhension ou à la réalisation de courriers/dossiers administratifs

- A la Maison du Numérique, 59 bis rue du Pont de Créteil

- Deux jeudis par mois, 17h-19h45 (sauf en février) - Rendez-vous de 30 min

- Sur inscription : 06.21.88.78.59

**Etre accompagné à la rédaction de CV et de lettres de motivation :**

- Au local partagé, 64 rue du Pont de Créteil

- Sur demande - M. Brochet : 06 62 47 56 59

|  |
| --- |
| A la Mairie - à 10 minutes du quartier |

**Rencontrer un écrivain public :**

- Aide à la compréhension ou à la réalisation de courriers/dossiers administratifs

- Lundi et jeudi 9h-12h / mardi et mercredi 13h30-16h15

- Sur inscription à l'accueil de la Mairie ou au 01 45 11 65 65

**Rencontrer un avocat :**

- Consultation juridique gratuite et anonyme, par des avocats du barreau du Val de Marne

- Mardi 18h30-20h / Samedi 9h30-11h45 - Rendez-vous de 10 min

- Sur inscription à l'accueil de la Mairie ou au 01 45 11 65 65

**Rencontrer un conciliateur de justice :**

- Recherche de solution à l'amiable pour les litiges d'ordre privé (trouble de voisinage, impayés, malfaçons de travaux, conflits entre propriétaire et locataire, ...)

- Jeudi après-midi

- Sur inscription à l'accueil de la Mairie ou au 01 45 11 65 65

|  |
| --- |
| A Saint-Maur |

**Bénéficier de l'aide du CCAS**

- Accueil, conseil et orientation des personnes âgées, handicapées et/ou en difficulté (aide alimentaire,...).

- Accompagnement des allocataires du RSA pour les personnes n'ayant pas d'enfants à charge.

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h-11h45 et 13h30-17h45 (16h45 le vendredi) / Jeudi, 13h30-17h45

94 boulevard de Bellechasse

01.53 48.19.14

[ccas@mairie-saint-maur.com](mailto:ccas@mairie-saint-maur.com) ou via le portail citoyen de la commune [en cliquant ici](https://www.espace-citoyens.net/saintmaurdesfosses/espace-citoyens/).

**Découvrir la Maison de la parentalité**

- Espace d’accueil et d’écoute pour échanger avec d’autres parents et/ou avec des professionnels sur les questions liées à la famille et au rôle de parent.

- Nombreuses permanences : écoute, point-justice parents, médiation familiale, conseil conjugal et familial, ...

- Lundi à vendredi 8h30 - 17h30 (16h30 le vendredi)

- 25 avenue du Port-au-Fouarre

- Plus d'informations : [ici](https://www.saint-maur.com/ma-ville/education-enfance/la-maison-des-familles-et-de-la-parentalite)